

# DETERMINER VOTRE PLAN D' ACTIONS

Déterminer votre stratégie, les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre et les étapes souhaitez faire le point sur **votre démarche export**. Le Conseiller en Développement International de votre Chambre de Commerce et d'Industrie est à votre disposition pour **un entretien individuel**.

## Déterminer votre plan d'actions



### • Descriptif :

Une fois réalisé votre diagnostic export et mis en application les préconisations suggérées par le Conseiller en Développement International de votre CCI, vous travaillez en collaboration avec votre Conseiller pour établir un plan d'actions qui détaillera votre stratégie et les étapes de sa réalisation. Document indispensable pour mener à bien votre démarche export, le plan d'actions est votre feuille de route pour votre réussite à l'international.

### • Modalités :

Un entretien individuel en vos locaux avec le Conseiller en Développement International de votre CCI. Votre Conseiller vous aidera à établir ce document qui prendra en compte les contraintes de votre entreprise et les objectifs que vous vous êtes fixé présentant le compte rendu de cet entretien et les préconisations qu'il suggère pour optimiser votre démarche export.

### • Coût de la prestation :

Prestation entièrement prise en charge par votre Chambre de Commerce et d'Industrie.

### • Pour obtenir un entretien :

Contactez le Conseiller en Développement International de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.